Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601824-20251202-16_TAR_GARD_26-DE

Département
MORBIHAN

Arrondissement
PONTIVY

Canton
GOURIN

Commune
PRIZIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025

Nombre de membres :

En exercice :	14	Absents non excusés :	0
Présents :	9	Absents excusés :	5
Votants :	14	Pouvoirs :	5

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 décembre à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique LE NINIVEN, Maire.

Etaient présents : Dominique LE NINIVEN, Martine GUÉRIN, Caroline NENEZ, Marie ROLLAND, Denis LE GUENIC, Frédéric LE NY, Sylvie PENFORNIS, André KERAUDREN.

Personnes excusées représentées : Morgane LE POULICHET a donné pouvoir à Marie ROLLAND, Patrick PENFORNIS a donné pouvoir à Sylvie PENFORNIS, Damien SYLVESTRE a donné pouvoir à Frédéric LE NY, Sylvie JAMET a donné pouvoir à Caroline NENEZ, Julie TARDIOLI a donné pouvoir à Dominique LE NINIVEN, Sophie ARENS a donné pouvoir à Denis LE GUENIC.

Marie ROLLAND a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 30 septembre 2025 dont le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 2025-06-16 : QUESTION DIVERSE - TARIFS DE GARDERIE

Monsieur le maire indique que le service de garderie est très sollicité, en particulier le soir. Jusqu'en juin 2024, une seule agente était en charge de la garderie. Pendant l'année 2024-2025, une agente a été affectée en plus de 16h30 à 17h, permettant de sécuriser les trajets école-garderie. Depuis septembre 2025, l'accueil d'un service civique permet d'affecter cet agent jusque 17h30 à la garderie.

Ce service accueille régulièrement 16, 17 ou 18 élèves à la sortie des écoles. Le plafond de fréquentation a été fixé à 20 élèves. En parallèle il a été demandé depuis septembre aux parents de réserver sur la nouvelle plateforme en ligne la présence de leurs enfants.

Monsieur le maire rappelle que le tarif actuel est de 0,75€/demi-heure. Pour limiter les abus éventuels (élèves présents sans réservation ou élève absent alors que le créneau est réservé), il propose de fixer 2 tarifs :

- Une majoration pour les élèves présents/non-réservés
- Un tarif pour les élèves absents/réservés

L'idée est de permettre une utilisation optimale d'un service aujourd'hui limité du fait de la capacité d'accueil des locaux.

Appelé à se prononcer,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- FIXE le tarif de la garderie périscolaire à compter du 1er janvier 2026 comme suit :

- 0,75 € la demi-heure,

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601824-20251202-16_TAR_GARD_26-DE

- **FIXE** la facturation correspondant au dépassement d'horaire après 19h :
- 20,00 € la demi-heure,

- **FIXE** le tarif pour les élèves absents/réservés ainsi que pour les élèves présents/non réservés :
- 3 € (équivalent de 4 demi-heures) pour la garderie du matin
- 3,75 € (équivalent de 5 demi-heures) pour la garderie du soir

- **RAPPELLE** néanmoins que, la garderie fermant ses portes à 19h, en cas de dépassement d'horaire, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire

M. le Maire,
M. Dominique LE NINIVEN

